

Évaluation collective des activités de recherche et référence de l'Anses

Volet "Pilotage stratégique et scientifique transverse"

Recommandations du Conseil scientifique

Considérant la transmission du rapport d'évaluation daté du 24 mai 2022 sur le pilotage stratégique et scientifique transverse des activités de recherche et référence de l'Anses, complétée par la transmission du rapport d'autoévaluation correspondant de l'Agence qui avait été soumis aux évaluateurs en octobre 2021,

Considérant la tenue du séminaire ad hoc du Conseil scientifique, organisé le 7 juin 2022, qui a permis l'examen du rapport d'évaluation et le rapportage par deux membres du Conseil scientifique qui ont été observateurs lors des auditions des équipes de l'Anses par les évaluateurs les 24 et 28 janvier 2022,

Le Conseil scientifique rend l'avis suivant :

Le Conseil tient à souligner et saluer les progrès remarquables de l'Anses en matière de pilotage stratégique et scientifique transverse des activités de recherche et référence depuis la dernière évaluation collective de 2016, grâce notamment à la mise en œuvre effective des 28 recommandations qui avaient été formulées par le Conseil scientifique à l'issue de cette évaluation. Le conseil scientifique note en particulier que les recommandations visant à la clarification des stratégies de partenariat aux différents niveaux (politiques de sites, partenariats public-public, partenariats public-privé, partenariats européens et internationaux) ont été suivies d'effets et n'ont pas appelé de questionnements particuliers de la part des évaluateurs lors de la présente évaluation.

Le Conseil scientifique souscrit aux points forts relevés par les évaluateurs concernant les activités de recherche et référence de l'Anses :

- conduite d'activités de recherche de grande qualité, en adéquation avec les missions de référence, d'expertise et de surveillance, avec un remarquable taux de réussite aux appels à projets, notamment européens, un niveau de publication excellent (à la fois dans des revues de rang A/A+ et dans des revues professionnelles) et une très bonne contribution aux colloques et ouvrages ;

- cohérence des activités de recherche et de référence, y compris en lien avec les missions d'évaluation des risques, exercées en interdépendance, ce qui constitue l'originalité et la force de l'Anses ;
- adaptabilité, agilité interne et externe, capacité à mobiliser des partenaires, réactivité et adaptation aux crises ;
- organisation visiblement efficace et bien intégrée par les équipes :
 - convergence des réflexions stratégiques top-down et bottom up,
 - pertinence des transversalités mises en place (notamment des axes stratégiques transversaux) qui facilitent les interactions entre laboratoires et avec les autres pôles de l'Agence,
 - animation scientifique interne soutenue.

Sur la base des commentaires et points de vigilance soulignés par les évaluateurs, le Conseil scientifique formule les recommandations suivantes à l'attention de la Direction générale de l'Anses :

- Maintenir la qualité et l'excellence scientifique des travaux, la cohérence entre les différentes activités ainsi que l'adaptabilité et la réactivité, en s'appuyant sur la structuration et l'organisation matricielle mise en place qui œuvrent au rapprochement scientifique des laboratoires.

Au regard du cadre stratégique :

- Donner toute leur place dans les orientations scientifiques (et dans la prochaine évaluation collective) aux développements méthodologiques menés dans le champ de l'évaluation des risques.
- Intégrer chaque fois que cela est pertinent, la problématique des interactions entre contaminants chimiques et biologiques.
- Réaffirmer l'inscription des orientations scientifiques (recherche, référence, surveillance, expertise) de l'Anses dans une approche OneHealth, en poursuivant notamment les efforts de rapprochement avec les acteurs de la santé publique humaine.
- Expliciter la stratégie de production de connaissances en santé environnement et santé travail via le financement d'une recherche externe, notamment par le Programme national de recherche Environnement-Santé-Travail (PNR EST) et de travaux méthodologiques réalisés en interne en appui de l'expertise collective

En matière d'outils et organisations au service des activités :

- ❧ En ce qui concerne les ressources biologiques et données :
 - poursuivre la clarification et la mise en œuvre de la stratégie de gestion (y compris en matière d'inventaire) et de valorisation (y compris en termes de visibilité externe et de contractualisation),
 - à cette fin, s'appuyer au mieux sur les initiatives nationales et européennes de bancarisation.
- ❧ Définir une stratégie « données massives et intelligence artificielle », en visant au meilleur équilibre entre internalisation des compétences et outils et externalisation à travers de solides partenariats
- ❧ Renforcer l'infrastructure informatique, notamment pour l'Internet très haut débit
- ❧ Maintenir la capacité d'adaptation de l'Anses par une flexibilité du pilotage des moyens
- ❧ Améliorer la lisibilité des intitulés des laboratoires pour refléter au mieux leurs orientations et aux activités respectives

En matière de politiques en lien avec les ressources humaines :

- ❧ Veiller, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), à l'équilibre des profils (chercheurs, ingénieurs, techniciens...) en fonction de la nature des activités, et à l'anticipation des compétences nécessaires à l'exercice des missions, au regard des évolutions scientifiques et technologiques.
- ❧ Valoriser la formation et le recrutement par apprentissage.
- ❧ S'efforcer à faire reconnaître auprès des écoles doctorales les scientifiques de l'Anses comme possibles membres de rang A pour les jurys de thèses.

Par ailleurs, le Conseil scientifique tient à alerter les ministères de tutelle de l'Anses sur la nécessité de réaugmenter de façon adaptée le plafond d'emploi de l'Agence afin de ne pas mettre en péril l'exercice de ses missions essentielles, dont la recherche et la référence.